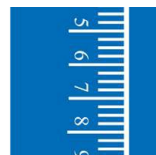


Le Formulaire d'expédition d'échantillon (V-1037)

Guide de l'utilisateur



Direction du contrôle de la qualité des matériaux
Révisé le 2025-02

Consulter le Guide de l'utilisateur du formulaire d'expédition d'échantillon V-1037 :

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/entreprises-reseaux-routier/guides-formulaires/documents-assurancequalite/Guide_V-1037.pdf

Matériau 1		Calibre / Dimensions 2		Usage 3		Division du journal 4		N° interne du laboratoire (espace réservé au Ministère) 21 24	
N° centrale d'enrobage 5		N° source de granulats 6		N° fabricant 7		N° attestation de conformité 8		N° du formulaire 22	
Nom de l'entrepreneur 9		N° échantillon du producteur 10		N° dossier Ministère 25b		N° projet 25a		Nombre de copies 23	
Route / Tronçon / Section / Sous-route 11		Chainage de 12a		Chainage à 12b		Décalage 13		Devis spécial ☐	
Municipalité 14		N° Structure 15		GPS (WGS84) Latitude Nord 16		GPS (WGS84) Longitude Ouest 17		N° de contrat de services professionnels 26	
N° du lot 18		N° d'éch. du lot 19		Taille du lot / Tonnage, superficie ou volume de matériaux 20		Date (année-mois-jour) 28		Heure (HH:MM) 29	
Informations complémentaires – Enrobés 37				Informations complémentaires – Bois traité 44				Lieu du prélèvement	
Classe de bitume utilisée 38				MV bitume 25°C 39				Enrobés	
T° visée malax. labo. 40				T° visée compact. labo. 41				☐ Cent. d'enrobage ☐ Dans le camion ☐ VTM ☐ Finisseur ☐ Sur la route	
Type d'échantillon 43				Essence 45				☐ Fournisseur de bitume ☐ Robinet cent. enrobage	
☐ D2-D5 validation labo. ☐ Pour ornière ☐ Facteurs de correction				☐ D2-D5 contr. production ☐ Contr. récept sur la route				☐ Bitume ☐ Fournisseur d'émulsion ☐ Baril ☐ Rampe de l'épandeur ☐ Lance manuelle ☐ Robinet de l'épandeur ☐ Citerne de livraison	
Essais demandés 51				Informations complémentaires – Sols et granulats				Sels déglacants	
☐ Absorption retenue (Ar) ☐ Bleu méthylène ☐ Classification ☐ Coefficient de friabilité ☐ Coefficient d'écoulement ☐ Colorimétrie ☐ Composition d'un MR ☐ CPP ☐ Densité et absorption ☐ Densité relative des sols ☐ Granulométrie ☐ Humidité naturelle ☐ Limites (4 pts)				☐ Los Angeles ☐ Marteau vibrant ☐ Masse volumique tassée ☐ Masse volumique non tassée ☐ Matière organique ☐ Micro-Deval ☐ Module de finesse ☐ Particules fracturées ☐ Particules friables et mottes d'argile ☐ Particules plates et allongées ☐ Proctor modifié ☐ Propreté ☐ Sédimentation				☐ Site d'entreposage ☐ Dépôt entrepreneur	
Sols et granulats				Enrobés				Sols et granulats	
☐ Ignition + Granulométrie lavée ☐ Densité brute ☐ Densité maximale ☐ Densité d'une carotte ☐ Épaisseur couche _____ mm ☐ Essais à la PCG ☐ Essai à l'ornière ☐ Facteur de correction pour ignition T° brûlage : ☐ 540 °C ☐ 480 °C				☐ Site de production ☐ Cent. d'enrobage ☐ Sur la route				☐ Scellant fissures et joints ☐ Site de production (bloc) ☐ Sur la route (fonderie)	
Sels de déglacage				Bois traité				Autres essais à réaliser	
☐ Granulométrie ☐ Teneur en NaCl ☐ Humidité				☐ Pénétration ☐ Rétention				☐ Liants hydrocarbonés 53 ☐ Essais de contrôle ☐ Résistance au désenrobage	
Espace réservé au laboratoire du Ministère 57				Reçu par 58				Date (Année-Mois-Jour) 59	
État de l'échantillon à la réception				Rapport prévu le (année-mois-jour) 61					
☐ Acceptable ☐ Acceptable sans essai				☐ Sous-réserve ☐ Aucun essai possible					

Le « Formulaire d'expédition d'échantillon » (V-1037) est utilisé pour transmettre tout échantillon à un laboratoire du ministère des Transports. Il permet d'identifier le matériau soumis pour analyse, sa provenance, les essais à réaliser en plus d'assurer une traçabilité avec le contrat de construction.

Le formulaire est révisé périodiquement. Il est disponible sous forme de carnet de 25 formulaires, en 3 copies. Il doit être commandé au moyen du bon de commande disponible dans le site intranet du ministère des Transports ([http://intranet.mtgprm.qc/Ministere/EspaAdmi/Formulaires/V-1037%20\(requisition\).aspx](http://intranet.mtgprm.qc/Ministere/EspaAdmi/Formulaires/V-1037%20(requisition).aspx)). Une version électronique est également disponible dans l'intranet ministériel sous forme de fichier PDF dynamique. Les deux versions sont en tout point pareilles, à l'exception du fait que le formulaire papier est prénuméroté alors que le formulaire électronique doit être numéroté par l'utilisateur.

Le présent guide permet à l'utilisateur de remplir adéquatement le formulaire. Un spécimen du formulaire est reproduit à la page 2, à partir d'une image de la version numérique, et les différents champs y sont numérotés.

Les cases contenant le symbole  doivent obligatoirement être remplies pour que l'échantillon soit traité. Ces champs sont indiqués comme suit dans le texte: **champ obligatoire**

Quant aux cases contenant le symbole , elles sont réservées à l'usage du laboratoire du ministère des Transports, et leur description dans le texte suivant est représentée comme suit : **champ réservé.**

Un formulaire V-1037 doit accompagner chaque échantillon transmis. De plus, le numéro du formulaire V-1037 (case 22) doit être inscrit sur chacun des contenants pour assurer la traçabilité.

Les autres documents requis, telle l'attestation de conformité délivrée par le fabricant pour les liants hydrocarbonés, doivent être joints au formulaire V-1037.

SVP inscrire toute autre information pertinente dans l'espace réservé à l'expéditeur (case 36).

L'utilisation du formulaire V-1037 en format PDF nécessite quelques consignes supplémentaires.

Puisque le formulaire PDF dynamique n'est pas prénuméroté, il appartient à l'usager d'inscrire un numéro d'une longueur **maximale de 8 caractères**. **Afin d'éviter toute confusion, les seuls caractères permis sont les chiffres (0 à 9) et/ou les lettres (A à Z)**. Tout autre caractère ne sera pas pris en compte lors de l'enregistrement de l'échantillon par le laboratoire du ministère des Transports.

MISE EN GARDE POUR ÉCHANTILLONS DONT LE CLIENT IDENTIFIÉ AU FORMULAIRE V-1037 EST UN USAGER DU SYSTÈME AQHP – ASSURANCE QUALITÉ / HONORAIRES PROFESSIONNELS

Voir l'annexe B pour la liste des CLIENTS qui utilisent AQHP.

Lorsque la DGT utilise AQHP, un fichier de données est transféré vers ce système. AQHP est en mesure de gérer un N° de formulaire comptant **exactement 6 caractères numériques**. Lors de l'importation de ce fichier :

- Si le numéro de formulaire contient plus de 6 caractères, seuls les 6 premiers (à partir de la gauche) seront conservés.
- Si le numéro de formulaire contient moins de 6 caractères, des 0 seront placés à gauche du numéro pour compléter à 6 caractères.

Enfin, le numéro d'échantillon sera formé des deux premiers caractères de l'unité administrative de la DGT, suivis des deux derniers caractères de l'année du prélèvement, suivis de ce no V-1037 de 6 caractères.



AQHP ne peut pas gérer de doublons du numéro d'échantillon pour une unité administrative donnée et ne peut pas gérer de caractères alphabétiques

Voici quelques exemples avec un échantillon prélevé le 2021-03-25 pour la Direction générale de l'Estrie :

Numéro du formulaire	Numéro V-1037 SIM-6028	Numéro d'échantillon dans AQHP	Remarque
ÉCHANTILLON-1	ÉCHANTILLON-1	9021ÉCHANT	AQHP va rejeter l'échantillon, puisque le numéro d'échantillon contient des caractères alphabétiques
123456	123456	9021123456	Respecte les règles
12345678-1	12345678-1	9021123456	AQHP va rejeter l'échantillon qui est un doublon, puisque 9021123456 existe déjà
123456-TÉMOIN	123456-TÉMOIN	9021123456	AQHP va rejeter l'échantillon qui est un doublon, puisque 9021123456 existe déjà
1597	1597	9021001597	Respecte les règles

Après avoir rempli le document, celui-ci peut être imprimé en cliquant sur le bouton  Seule la première page s'imprimera.

Le document peut être sauvegardé par la commande habituelle « Fichier, Enregistrer sous... » (ou son raccourci Maj+Ctrl+S).

Après avoir supprimé les renseignements contenus dans le formulaire avec le bouton  il est possible de remplir un autre formulaire à partir d'un formulaire vierge.

Le formulaire peut également être modifié dans le but d'être associé à un autre échantillon possédant une identification similaire. **Dans une telle situation, prendre soin d'inscrire un nouveau « numéro de formulaire ».**

Certains champs, du formulaire électronique, sont préformatés. C'est le cas de la date et de l'heure du prélèvement.

Pour les autres champs, se référer au tableau ci-dessous qui indique la longueur permise et, au besoin, le format à utiliser. Ces informations s'appliquent également au formulaire papier, puisque les informations doivent être retranscrites dans le Système d'information sur les matériaux (SIM-6028) qui utilise les mêmes formats.

N°	Description	Format
1	Matériau : code correspondant au matériau prélevé (<i>voir annexe A ou page 2 du formulaire V-1037 dynamique</i>). Si le code est inexistant, inscrire AUT et préciser dans l'espace réservé à l'expéditeur.	10 caractères
2	Calibre / Dimension : code du calibre du matériau prélevé (<i>voir annexe A ou page 2 du formulaire V-1037 dynamique</i>). Si le code est inexistant, inscrire AUT et préciser dans l'espace réservé à l'expéditeur.	20 caractères
3	Usage : code de l'usage auquel est destiné le matériau prélevé (<i>voir annexe A ou page 2 du formulaire V-1037 dynamique</i>). Si le code est inexistant, inscrire AUT et préciser dans l'espace réservé à l'expéditeur.	10 caractères
4	Division du journal : numéro de la division du journal de chantier.	2 caractères (nn)
5	N° centrale d'enrobage : numéro à trois chiffres (<i>information validée dans le système Planification, programmation et suivi sommaire des projets, PPS</i>).	3 caractères (nnn)
6	N° source de granulats : numéro à huit caractères correspondant à la source (carrière ou sablière/gravière).	9 caractères (nnnn-nnnn)
7	N° fabricant de produit manufacturé : code à trois chiffres du fabricant qui a produit le matériau échantillonné (<i>voir la liste à l'annexe D</i>).	3 caractères (nnn)
8	N° attestation de conformité : si l'attestation de conformité est numérotée, inscrire le numéro. Pour les bitumes et les émulsions, l'attestation de conformité doit être jointe au formulaire V-1037.	16 caractères
9	Nom de l'entrepreneur : inscrire le nom de l'entrepreneur ou du sous-traitant qui exécute les travaux.	48 caractères
10	N° échantillon du producteur : inscrire le numéro d'échantillon attribué par le producteur.	17 caractères
11	Route / Tronçon / Section / Sous-route : inscrire la nomenclature selon le <i>Guide de la codification du réseau routier et principes de sectionnement (informations validées dans le système de base géographique routière, BGR)</i> .	13 caractères (nnnnn/nn/nnn/nnn)
12	Chaînage de : inscrire l'emplacement du prélèvement sous la forme « 00 + 000 ». Si l'échantillon représente une portion linéaire d'une chaussée, inscrire le chaînage de début et le chaînage de fin de cette portion.	De : 6 caractères (nnn+nnn) À : 6 caractères (nnn+nnn)
13	Décalage : inscrire la valeur numérique du décalage, en mètres, vers la droite par rapport à la ligne de centre (cocher « CL ») ou vers la gauche à partir de la ligne de centre (cocher « Gauche ») et ce, dans le sens croissant du chaînage.	6 caractères (nnn,nn)
14	Municipalité : Nom officiel de la municipalité (<i>information validée dans le système de base géographique routière, BGR</i>).	23 caractères
15	N° structure : inscrire le numéro de la structure selon la codification du ministère des Transports. (<i>Informations validées dans le système de gestion des structures du Québec, GSQ</i>).	7 caractères

N°	Description	Format
16	GPS (WGS84) Latitude nord : latitude en « degrés, décimales » se rapportant à la localisation de l'échantillon dans le système de référence WGS 84 sous la forme « dd,nnnnnn ».	9 caractères (nn,nnnnnn)
17	GPS (WGS84) Longitude ouest : longitude en « degrés, décimales » se rapportant à la localisation de l'échantillon dans le système de référence WGS 84 sous la forme « dd,nnnnnn ».	9 caractères (nn,nnnnnn)
18	N° du lot : numéro du lot d'où provient l'échantillon.	20 caractères
19	N° d'échantillon : numéro de l'échantillon à l'intérieur du lot.	5 caractères (nnnnn)
20	Taille du lot / Tonnage, superficie ou volume de matériaux : inscrire toute information relative à la quantité, à la superficie ou au volume de matériaux représenté par l'échantillon.	18 caractères
21	N° interne du laboratoire : <i>espace réservé à l'usage du laboratoire du ministère des Transports.</i>	S. O.
22	N° du formulaire : numéro du V-1037. <i>inscrire un numéro significatif pour vos besoins.</i> Utiliser ce numéro pour identifier les contenants ainsi que lors des communications avec le laboratoire.	8 caractères
23	Nombre de contenants : nombre de contenants constituant l'échantillon.	2 caractères (nn)
24	Devis spécial : cocher si les essais sont effectués dans le cadre d'un devis spécial. Dans un tel cas, les exigences techniques standard du CCDG ne seront pas inscrites au rapport d'essais.	Case à cocher
25a	Type de numéro de dossier du ministère des Transports / projet / projet interne : cocher la case appropriée	Case à cocher
25b	N° dossier du ministère des Transports / N° projet / N° projet interne : inscrire le numéro de dossier, projet ou projet interne auquel se rattache l'échantillon (<i>le numéro de dossier et le numéro de projet sont validés au Système de suivi des informations contractuelles, SIC</i>).	20 caractères
26	N° de contrat de services professionnels : au besoin, inscrire le numéro de contrat de services professionnels attribué par le ministère des Transports au mandataire (<i>information validée au système de suivi des informations contractuelles, SIC</i>).	12 caractères
27a	Nom de l'échantillonneur : inscrire votre nom en caractères d'imprimerie.	30 caractères
27b	Appartenance de l'échantillonneur : cocher la case appropriée selon votre situation.	Case à cocher
28	Date : inscrire la date du prélèvement de l'échantillon en format AAAA-MM-JJ.	AAAAMMJJ
29	Heure : inscrire l'heure du prélèvement de l'échantillon en format 24 heures.	00:00
30a	Lieu du prélèvement : selon le matériau, cocher la case appropriée.	Case à cocher
30b	Autre lieu de prélèvement : si la case « Autre » est cochée, préciser le lieu du prélèvement	18 caractères
31	T° prélèvement (°C) : température du produit lors du prélèvement de l'échantillon, <i>exprimée en °C.</i>	3 caractères (nnn)
32	Soumis par : code indiquant l'entité qui soumet l'échantillon. Le rapport d'essais sera transmis aux adresses courriel associées à ce code. Se référer à l'annexe B s'il s'agit d'une unité ministérielle ou à l'annexe C s'il s'agit d'un laboratoire mandataire (<i>p. ex. : pour la Direction de la coordination et des relations avec le milieu de la Direction générale de la Chaudière-Appalaches, inscrire « 1556614 »</i>).	7 caractères
33	Destinataire du rapport : nom de la personne à qui est destiné le rapport au sein de l'entité définie par le code « Soumis par ».	30 caractères
34	Client : numéro de l'unité administrative de la direction générale territoriale qui gère le contrat. Il s'agit généralement du numéro de l'unité administrative qui est en caractères gras à l'annexe B. Le rapport d'essais et, s'il y a lieu, le fichier de données pour AQHP seront transmis aux adresses courriel associées à ce code.	7 caractères

N°	Description	Format
35	Copie : inscrire, le cas échéant, le code d'une seconde unité administrative qui doit recevoir une copie du rapport d'essais et, s'il y a lieu, le fichier de données pour AQHP. Les documents seront transmis aux adresses courriel associées à ce code.	7 caractères
36	Espace réservé à l'expéditeur : inscrire toute autre information pertinente pour le traitement de l'échantillon.	270 caractères
57	Espace réservé à l'usage du laboratoire : espace réservé au laboratoire	S. O.
58	Reçu par : espace réservé au laboratoire	S. O.
59	Date (AAAA-MM-JJ) : espace réservé au laboratoire	S. O.
60	État de l'échantillon à la réception : espace réservé au laboratoire	S. O.
61	Rapport prévu le : espace réservé au laboratoire	S. O.

Informations complémentaires – Enrobés

À remplir seulement si l'échantillon soumis est un enrobé

N°	Description	Format
37	N° de formule : numéro de la formule de l'enrobé Maximum 20 caractères .	20 caractères
38	Classe de bitume : classe de bitume utilisée pour la fabrication de l'enrobé (selon la nomenclature PG Hn-L de la norme 4101- Bitumes).	15 caractères
39	Masse volumique du bitume à 25 °C : si cette case est laissée vide, une masse volumique de 1,02 g/cm ³ est utilisée pour les calculs.	5 caractères (n,nnn)
40	T° visée pour le malaxage en laboratoire : dépend de la classe de bitume (case 38) et de l'attestation de conformité. Au besoin, inscrire la tolérance.	6 caractères (nnn ± nn)
41	T° visée pour le compactage en laboratoire : selon la classe de bitume (case 38) et les informations inscrites sur l'attestation de conformité. Au besoin, inscrire la tolérance.	3 caractères (nnn ± nn)
42	Masse volumique du filler : si cette case est laissée vide, une masse volumique de 2,700 g/cm ³ est utilisée pour les calculs.	5 caractères (n,nnn)
43	Type de contrôle : cocher selon le type d'échantillon d'enrobé : D2-D5 validation labo : Validation des laboratoires (résultats et calculs) en début de saison D2-D5 contr. production : Validation du contrôle du producteur (échantillonnage en centrale d'enrobage) Pour orniéreur: Pour essai à l'orniéreur Facteur de correction : Pour réalisation des facteurs de correction Contr. récept sur la route : Contrôle de réception (échantillonnage sur la route)	Case à cocher

À remplir seulement si l'échantillon soumis est du bois traité

N°	Description	Format
44	Classe d'emploi ou usage : inscrire la classe d'emploi ou l'usage du bois traité.	34 caractères
45	Essence : essence du bois échantillonné (p. ex. : pin rouge, pruche).	15 caractères
46	Préservatif : nom du préservatif utilisé pour traiter le bois (p. ex. : CCA, ACA).	17 caractères
47	% d'aubier : pourcentage d'aubier évalué pour le lot.	5 caractères (nn,nn)
48	Dimensions (largeur x hauteur) en mm : inscrire la dimension de la pièce de bois traité.	20 caractères
49	N° du sondage : numéro du sondage qui l'échantillon.	12 caractères
50	Profondeur : profondeur ou élévation d'où provient l'échantillon par rapport à la ligne d'infrastructure, mesurée en mètres.	De : 5 caractères (nn,nn) À : 5 caractères (nn,nn)

Informations complémentaires – Sols et granulats

À remplir seulement si l'échantillon soumis est un sol ou un granulat

N°	Description	Format
49	N° du sondage : numéro du sondage qui l'échantillon.	12 caractères
50	Profondeur : profondeur ou élévation d'où provient l'échantillon par rapport à la ligne d'infrastructure, mesurée en mètres.	De : 5 caractères (nn,nn) À : 5 caractères (nn,nn)

Essais demandés

Pour chaque type de matériau, cocher les essais à réaliser sur l'échantillon soumis.

N°	Description	Format
51	Essais demandés - Sols et granulats : cocher les essais à réaliser sur l'échantillon.	Cases à cocher
52	Essais demandés - Enrobés : cocher les essais à réaliser sur l'échantillon.	Cases à cocher
53	Essais demandés - Liants hydrocarbonés : cocher les essais à réaliser sur l'échantillon.	Cases à cocher
54	Essais demandés - Sels de déglacage : cocher les essais à réaliser sur l'échantillon.	Cases à cocher
55	Essais demandés - Bois traité : cocher les essais à réaliser sur l'échantillon.	Cases à cocher
56	Autres essais à réaliser : inscrire tout autre essai à réaliser.	336 caractères

Annexe A – Codes des matériaux, calibres et usages

Les divers codes permettant d'identifier le type de matériau, son calibre et son usage sont imprimés sur le rabat des carnets des formulaires V-1037. Dans le cas du formulaire électronique, ils sont présentés à la page 2 du document.

Notes : Pour les émulsions utilisées comme liant d'accrochage (usage LACC) et livrées en vrac, le calibre à inscrire au formulaire V-1037 correspond à l'appellation utilisée par le fabricant de l'émulsion telle qu'elle est inscrite sur l'attestation de conformité.

Pour les enrobés contenant des granulats bitumineux recyclés, ajouter le suffixe R à la suite du code de calibre.

Code matériau	Description du matériau	Code calibre			Code usage	Description de l'usage	
AB	Abrasif	Granulats	Enrobés	Bitumes ²	A.B.D.E.	Abrasif pour décapage au jet	
ABS	Abrasif avec sel	0/D ¹	ECF	PG 52n-34	A.B.R.O.	Abrasif sur route	
ACI	Acier	d/D ¹	EC-5	PG 52n-40	A.C.	Accotement	
AUT	Matériau indéterminé	AB-10	EC-10	PG 58n-28	A.U.T.	Usage non défini	
BA	Barre d'armature	AB-10M	EG-5	PG 58n-34	B.C.	Béton de ciment	
BI	Bitume	AB-5	EG-10	PG 64n-28	C.B.A.S.	Couche de base	
BT	Bois traité	10-14	EGM-10	PG 64n-34	C.C.O.R.	Couche de correction	
BTR	Bois traité recyclé	10-20	ESG-5		C.F.I.L.	Couche filtrante	
CACL	Chlorure de calcium	14-28	ESG-10		C.G.	Coussin granulaire et enrobement	
CAR	Carotte d'enrobé	2,5-10	ESG-14	Liants d'accrochage en vrac (Norme 4105) Inscrire le nom commercial du liant	C.H.A.P.	Chape d'étanchéité	
CLO	Clôture	2,5-5	GB-20		C.S.U.R.	Couche de surface	
CM	Argile, silt	20-40	MUN-10		C.U.N.	Couche unique	
CR	Criblure	28-56	SMA-10		D.E.B.	Déblai	
EB	Enrobé bitumineux	40-80	↑ Lorsque l'enrobé contient des GBR, ajoutez le suffixe R au calibre (ex: ESG-10 R)	Émulsions (ASTM)	D.E.C.	Décohésionnement	
EBF	Enrobé pour rapiéçage à froid	5-10			D.E.G.L.	Déglacage	
EMB	Émulsion de bitume	5-14	Enrobés de réparation à froid	CRS-1	E.B.	Enrobé bitumineux	
FM	Filler minéral (farine de pierre)	5-20		CRS-1H	E.B.U.S.	Enrobé pour usage spécial	
GBC	Granulat bitumineux concassé	5-28		CSS-1	E.R.	Enrochement	
GBR	Granulats bitumineux recyclés	5-40		CRS-2P	F.C.I.	Facteur de correction à l'ignition	
GC	Gravier concassé	80µm-5		CSS-1	F.O.N.D.	Fondation	
GEOS	Géosynthétique	CG-14	EBFH	CSS-1H	G.E.O.T.	Étude géotechnique	
GEOT	Géotextile	CG-20	Barres d'armature	CSS-1P	I.M.P.	Imperméabilisation	
GRN	Granulat naturel	CG-56		CSS-1P.5	I.N.F.	Infrastructure	
MDC	Matériau décohésionné	MG 112	10M	HF-150S	L.A.C.C.	Liant d'accrochage	
MEMB	Membrane	MG 20	15M	HF-150SP	L.I.A.R.	Lit d'arrêt	
MR	Matériau recyclé	MG 20B	20M	RS-1	L.I.M.P.	Liant d'imprégnation	
MST	Matériau stabilisé	MG 31,5	25M	RS-1P	L.S.T.A.	Liant de stabilisation	
NACL	Chlorure de sodium	MG 56	30M	SS-1	M.E.M.B.	Membrane d'étanchéité	
PAV	Pavé de béton	MG 80	35M	SS-1H	M.O.U.V.	Étude pour mouvements de terrain	
PC	Pierre concassée	TS1 à TS6	Sels de déglacage		R.A.P.	Rapiéçage	
PCFJ	Prod. colm. de fissures et de joints	MR-1			R.E.	Remblai	
PEIN	Peinture	MR-2	NACL1		R.E.C.H.	Rechargement	
SC	Scorie d'acier	MR-3	NACL2	Géotextiles	R.E.F.	Recyclage à froid	
TBA	Tuyau en béton armé	MR-4	CACL2		R.E.S.	Matériau en réserve	
TN	Terrain naturel	MR-5	Scellement et membranes	R1	S.C.E.L.	Scellement de fissures	
TOA	Tuyau ondulé en aluminium	MR-6		R2	S.F.	Sous-fondation	
TR	Trellis	MR-7		Type 1	S1-F2	T.R.	Transition
TTOA	Tuyau de tôle ondulée aluminisée			Type 2	F1	T.S.	Traitement de surface
TTOG	Tuyau de tôle ondulée galvanisée		Type 3	P2			
TTP	Tuyau thermoplastique		SCCELLFIS	S2-P1			
TV	Terre végétale		ADJOINT	P3			

Note : 1. Classes granulaires définies dans NQ 2560-114. L'appellation 0/D ou d/D peut également être utilisée pour les granulats bitumineux concassés (GBR).
2. Remplacer le « n » par le niveau de sollicitation, soit S, H, V, E ou U. Ajouter le suffixe HRD à la classe de bitume s'il s'agit d'un bitume à haute résistance au désenrobage, le suffixe T pour un bitume contenant un additif qui permet le malaxage tiède, et le suffixe THRD pour une combinaison des deux.

Annexe B – Codes des unités administratives du ministère des Transports

Liste des numéros d'unités administratives¹ (UA) du ministère des Transports qui sont en lien avec les projets d'infrastructures routières:

Les numéros d'UA des DGT qui utilisent le système AQHP sont **surlignés en jaune**

Sous-ministériat aux grands projets routiers et à la région métropolitaine de Montréal	
1552501-DG des projets (région métropolitaine de Montréal) 1552502-Direction de la conception des projets de chaussée 1552503-Dir. de la réalisation des projets du secteur nord 1552512-Direction de la conception des projets de structure 1552513-Dir. de la réalisation des projets du secteur sud	1552901-DG de l'exploitation du réseau métropolitain
1553101-DG des grands projets routiers de l'ouest du Québec 1553108-Dir. des grands projets de la Montérégie 1553110-Dir. des grands projets de l'autoroute 50 et du pont Pie-IX 1553113-Dir. des grands projets de l'ouest du Québec 1553118-Dir. des grands projets de mobilité métropolitaine	1553401-DG des grands projets routiers du nord et de l'est du Québec 1553402-Dir. des grands projets de l'est du Québec 1553404-Dir. des grands projets du centre et du nord du Québec
1553201-DG des grands projets routiers de Montréal 1553206-Dir. du grand projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine 1553207-Dir. du grand projet des tunnels Ville-Marie et Viger 1553208-Dir. des grands projets du pont Honoré-Mercier et de l'échangeur Saint-Pierre 1553209-Dir. du grand projet du pont de l'Île-aux-Tourtes	1553601-DG des grands projets routiers de la région métropolitaine de Québec 1553603-Dir. des grands projets routiers de la région métropolitaine de Québec
Sous-ministériat aux territoires	
1556301-Direction générale [...] de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 1556313-Direction de la coordination et des relations avec le milieu 1556501-Direction générale du Bas-Saint-Laurent [...] 1556515-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	1556401-Direction générale [...] du Centre-du-Québec 1556409-Direction de la coordination et des relations avec le milieu 1557001-Direction générale de la Mauricie 1557008-Direction de la coordination et des relations avec le milieu
1556601-Direction générale de la Chaudière-Appalaches 1556614-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	1556701-Direction générale de la Côte-Nord 1556710-Direction de la coordination et des relations avec le milieu
1556801-Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean 1556813-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	1557101-Direction générale de la Capitale-Nationale 1557111-Direction de la coordination et des relations avec le milieu

¹ Ces codes sont issus du document DA-14-028 : Liste des numéros d'unités administratives (8 février 2024)

1558601 -Direction générale de la Montérégie 1558614-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	1558801 -Direction des Laurentides-Lanaudière 1558811-Direction de la coordination et des relations avec le milieu
1558901 -Direction générale de l'Outaouais 1558911-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	1559001 -Direction générale de l'Estrie 1559013-Direction de la coordination et des relations avec le milieu
1559101 -Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue 1559112-Direction de la coordination et des relations avec le milieu	
Sous-ministériat à l'ingénierie et aux infrastructures	
1544101 -Direction générale du laboratoire des chaussées 1544102-Direction des chaussées 1544103-Direction des matériaux d'infrastructures 1544104-Direction de la géotechnique et de la géologie 1544106-Direction du contrôle de la qualité des matériaux 1544171-Laboratoire de Québec 1544172-Laboratoire de Montréal 1544174-Mouvements de terrain	1544201 -Direction générale des structures 1544202-Direction de la conception des structures 1544203-Direction de la gestion des structures 1544204-Direction de l'électrotechnique et des structures de signalisation 1544205-Direction des structures - Montréal 1544206-Direction de l'hydraulique
Sous-ministériat à l'expertise contractuelle et immobilière	
1542509 -Direction de la qualification des produits, de l'approvisionnement et des opérations contractuelles centralisées	

CHG Groupe Conseil		Laboratoires de la Montérégie	
CHGQUE (Québec)		LABMONT (Saint-Hyacinthe)	
Englobe		Laboratoires d'Expertises de Québec Itée	
ENGDRUM (Drummondville)	ENGSA2 (Saguenay, Chicout.)	LEQ_QUE (Québec)	
ENGGAT (Gatineau)	ENGSTFE (Saint-Félicien)	Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup	
ENGJOLI (Joliette)	ENGSTJE (Saint-Jérôme)	LERDL (Rivière-du-Loup)	
ENGLAV (Laval)	ENGSGEO (Saint-Georges)	Le Groupe Solroc	
ENGLEV (Lévis)	ENGSEPT (Sept-Îles)	SROCMTL (Montréal)	
ENGMTL (Montréal)	ENGSHAW (Shawinigan)	Les services EXP inc.	
ENGQUE (Québec)	ENGSHER (Sherbrooke)	EXPDRU (Drummondville)	EXPMTL (Montréal)
ENGRIMO (Rimouski)	ENGTHET (Thetford Mines)	EXPGAT (Gatineau)	EXPQUE (Québec)
ENGRDL (Rivière-du-Loup)	ENGVARE (Varenes)	EXPGRA (Granby)	EXPSHY (Saint-Hyacinthe)
ENGROUY (Rouyn-Noranda)	ENGVICT (Victoriaville)	EXPJOL (Joliette)	EXPSHE (Sherbrooke)
ENGSA1 (Saguenay, La Baie)		EXPLAV (Laval)	EXPTRI (Trois-Rivières)
GHD Consultants Itée		EXPLEV (Lévis)	EXPVIC (Victoriaville)
GHDBRO (Brossard)	GHDMTT (Mont-Tremblant)	NCL Envirotek inc.	
GHDGAT (Gatineau)	GHDDUE (Québec)	NCLMTL (Montréal)	NCLENV (Saint-Roch-de-l'Achigan)
GHDLAV (Laval)	GHDRIM (Rimouski)	Qualilab Inspection inc.	
GHDRUM (Lévis)	GHDSAG (Saguenay)	QLABSTE (Saint-Eustache)	
GHDMAT (Matane)	GHDTRI (Trois-Rivières)	AtkinsRéalis	
GHDMTL (Montréal)		AKRBCO (Baie-Comeau)	
Groupe ABS inc.		AKRQUE (Québec)	
ABSBLNV (Blainville)	ABSREP (Repentigny)	AKRGAT (Gatineau)	
ABSGATI (Gatineau)	ABSSJR (St-Jean-sur-Richelieu)	AKRSAG (Saguenay)	
ABSLEVI (Lévis)	ABSREMI (Saint-Rémi)	AKRLAV (Laval)	
ABSVAUD (Vaudreuil-Dorion)	ABSSHER (Sherbrooke)	AKRSJR (Saint-Jean-sur-Richelieu)	
ABSQUE (Québec)	ABSTRI (Trois-Rivières)	AKRLEV (Lévis)	
FNX-INNOV inc.		AKRSJE (Saint-Jérôme)	
FNXLAV (Laval)	FNXQUE (Québec)	AKRLON (Longueuil)	
FNXLONG (Longueuil)	FNXSHER (Sherbrooke)	AKRTRI (Trois-Rivières)	
FNXMTL (Montréal)	FNXTRV (Trois-Rivières)	AKRMTG (Grands Projets)	
FNXBC (Baie-Comeau)		AKRVOR (Val-d'Or)	
		AKRMTL (Montréal)	
		Solmatech inc.	
		SOLMLON (Longueuil)	SOLMLEG (Repentigny)
		SOLMVSL (Montréal)	SOLMSJE (Saint-Jérôme)
		SOLMALM (Alma)	SOLMSHE (Sherbrooke)
		Wood - solutions en environnement & infrastructure	
		WOOD (Montréal)	

Annexe D – Codes des fabricants de produits manufacturés

Code	Nom du fournisseur et lieu de production	Bitume	Émulsions	Fiss./joints
751	Bitumar inc. (Montréal)	☒	☐	☐
752	Produits Suncor Énergie S.E.N.C. (Montréal)	☒	☐	☐
787	Produits Suncor Énergie S.E.N.C. (Sorel-Tracy)	☒	☐	☐
759	Les industries McAsphalt Itée (Montréal et Valleyfield)	☒	☒	☐
758	Les industries McAsphalt Itée (Saint-Hyacinthe)	☒	☒	☐
780	Les industries McAsphalt Itée (Bécancour)	☒	☐	☐
782	Les industries McAsphalt Itée (Dieppe)	☒	☒	☐
784	Les industries McAsphalt Itée (Perth-Andover)	☐	☒	☐
760	Les industries McAsphalt Itée (Oshawa, ON)	☐	☐	☒
761	Les industries McAsphalt Itée (Nepean, ON)	☐	☒	☐
788	Les industries McAsphalt Itée (Saint John, NB)	☐	☒	☐
766	Pavage GIP (GIP Pavage inc.) (Bath, ON)	☒	☐	☐
785	Bitubel (Matane)	☒	☐	☐
768	Construction DJL inc. (Carignan)	☒	☒	☐
778	Les émulsions Bourget inc. (Joliette)	☐	☒	☐
757	Compagnie Henry Canada inc. (Montréal)	☐	☒	☐
763	Crafco inc. (É.-U.)	☐	☐	☒
775	W.R. Meadows (É.-U.)	☐	☐	☒
777	Deery American Corporation (É.-U.)	☐	☐	☒

Coordonnées des laboratoires du ministère des Transports

1544103- Direction des
matériaux d'infrastructures

2700, rue Einstein
Québec (Québec)
G1P 3W8
Tél. : 418 644-0181

1544171- Laboratoire de Québec
Direction du contrôle de la
qualité des matériaux
1645, boulevard Hamel
Québec (Québec)
G1N 3Y7
Tél. : 418 646-6409

1544172- Laboratoire de Montréal
Direction du contrôle de la qualité
des matériaux
7510, rue Jarry Est
Montréal (Québec)
H1J 1G9
Tél. : 514 354-8801

Faire part de toute suggestion visant à améliorer ce guide à Roxana.Balba@transports.gouv.qc.ca.